

# CONSEIL DU 25 JANVIER 2016

Présents : S Vallade, ML Valade, I Miguel Dias, A Bresson, C Gourgousse, G Batissou, D Offer, F Buisson, M Lobo, JM Barrière, F Delautrette

Pouvoirs : M Barbonnais à I Miguel Dias, S Lucet à M Lobo

Secrétaire de séance : F Buisson

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 novembre 2015 :

VOTE : à l'unanimité

## **Avancement de grade d'un agent au 01.02.2016**

Madame le Maire informe qu'un agent pouvait prétendre, au vu des quotas imposés, à un avancement de grade. La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion propose que cet agent, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe depuis novembre 2005, et qui remplit les conditions demandées (10 ans de service dans le grade et avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon) soit promu au 1er février 2016. Il s'agit donc de délibérer afin de créer un poste d'adjoint technique 1<sup>ere</sup> classe et de supprimer le poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

VOTE : pour l'avancement de grade et la modification du tableau des effectifs à l'unanimité

## **Tarif cantine**

Actuellement les tarifs de la cantine sont les suivants :

2.25 € par repas pour un enfant

4.20 € par repas pour un adulte

Les prix sont inchangés depuis 2013. Nous avons inscrits la commune au programme européen AGRIMER de distribution de fruits et de lait à la récréation. Nous n'avons pas le recul pour calculer le prix de revient du repas. Madame le Maire propose de maintenir les tarifs tels qu'ils sont .

VOTE : pour le maintien des tarifs à l'unanimité

## **Tarif eau / assainissement**

Les tarifs eau sont inchangés depuis 2011.

0.85 € le m3 consommé de 0 à 300 m3

0.80 € le m3 consommé de 300 à 500 m3

0.78 € le m3 consommé au-delà des 500 m3

Prime fixe : 38.50 € location compteur : 4.50 €

Les tarifs assainissement sont inchangés depuis 2011.

0.75 € le m3 consommé

Prime fixe : 30.50 €

Madame le Maire rappelle que les prix sont très bon marché et bien en dessous du marché et des prix pratiqués chez nos voisins. La commune va engager de gros travaux (assainissement de La Grènerie, zonage, diagnostic du bourg, changement des compteurs des châteaux d'eau...), et Madame le Maire propose une augmentation de 3 centimes par m3 consommés.

EAU : VOTE : pour le maintien des tarifs : 5 voix

Pour une augmentation de 3 centimes du m3 consommé : 4 voix

Abstentions : 4 voix

ASSAINISSEMENT : VOTE : pour le maintien des tarifs : 7 voix  
Pour l'augmentation de 3 centimes du m3 consommé : 1 voix  
Abstentions : 5 voix

Les tarifs seront donc maintenus

### **Tarifs salle polyvalente :**

Les tarifs sont inchangés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011.

Ci-joint les tarifs. La salle est très souvent louée (pour preuve les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre sont complets. Sur les autres il reste peu de dates libres). Madame le Maire propose une augmentation de 5% pour les personnes domiciliées sur la commune et de 10 % pour les personnes non domiciliées sur la commune. Les tarifs seront les suivants pour les contrats faits à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

\*Personnes domiciliées dans la commune

--animation sans repas : 84€

--bals, thés dansants sans cuisine : 126 €

--repas : 210 €

--vin d'honneur : 84 €

2<sup>ème</sup> jour : 20% de la veille

\*Personnes non domiciliées dans la commune

VOTE : 12 pour l'augmentation, 1 abstention (F Delautrette)

--animation sans repas : 110 €

--bals, thés dansants sans cuisine : 220 €

--repas : 210 €

--vin d'honneur : 143 €

2<sup>ème</sup> jour 20 % de la veille

VOTE : 12 pour l'augmentation, 1 abstention (F Delautrette)

### **Tarifs gîtes 2016.**

Madame le Maire propose de revoir les tarifs des gîtes à la baisse par rapport à 2015 comme suit :

Gîte 2/3 personnes : 253 €, 270 €, 407 € suivant les périodes

Gîte 5/6 personnes : 298 €, 318 €, 487 € suivant les périodes

Gîte 7 personnes : 323 €, 360 €, 537 € suivant les périodes

Gîte 2/3 personnes : 87 €, 97 € les week ends et 37 € la nuit supplémentaire

Gîte 5/6 personnes : 93 €, 116 € les week ends et 44 € la nuit supplémentaire

Gîte 7 personnes : 107 €, 124 € les week ends et 49 € la nuit supplémentaire

VOTE : pour les nouveaux tarifs : 10      Abstentions : 3 (F Delautrette, C Gourgousse, A Bresson)

### **PNR**

Le PNR nous propose une intervention en conseil municipal sur le changement climatique . Nous leur demanderons d'intervenir sur le prochain conseil avec à la clé une enveloppe possible en matière d'isolation de 25 000 €

### **Choix du bureau d'études zonage d'assainissement**

Madame le Maire rappelle la nécessité de revoir le zonage d'assainissement. La commission travaux a examiné les différents devis. Voici les résultats :

Impact conseil coût **4 820.50 € HT** réunion publique option 290.00 € HT  
Larbre coût **2 600.00 € HT** avec réunion publique  
Hydraulique environnement coût **1 715.00 € HT**

VOTE : Pour Impact Conseil : 0 voix  
Pour Hydraulique Environnement : 0 voix  
Pour L'Arbre : 13 voix

### **Choix du bureau d'études pour le diagnostic réseaux collectif assainissement**

Madame le Maire rappelle la nécessité d'effectuer un diagnostic du réseau collectif d'assainissement du bourg . La commission travaux a examiné les différents devis. Voici les résultats :

Impact conseil coût **18 930.69 € HT** – Option 1752.50 € HT + option mesures nappes basse 3503.59 € HT  
Larbre coût **15 600.00 € HT** Option 1640.00 € HT  
Hydraulique environnement coût **23 070 € HT**

VOTE : Pour Impact Conseil : 0 voix  
Pour Hydraulique Environnement : 0 voix  
Pour L'Arbre : 13 voix

### **Choix du bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre assainissement La Grènerie**

Madame le Maire rappelle la nécessité d'effectuer l'assainissement de La Grènerie . La commission travaux a examiné les différents devis de maitrise d'œuvre Voici les résultats

Impact conseil coût 14 457.57 € HT – Mission complémentaire (SPS, contrôle) 4156.00 € HT soit **18 713. 50 € HT**  
Larbre coût **17 100.00 € HT** Mission SPS non prévu mais pas besoin  
Hydraulique environnement coût TF 3675.00 € HT + 7% du coût des travaux soit 250 000.00 € pour **17 500.00 € HT** pour la maîtrise d'œuvre. + Option 4 060.00 € HT. - Mission SPS non prévu

VOTE : Pour Impact Conseil : 0 voix  
Pour Hydraulique Environnement : 0 voix  
Pour L'Arbre : 13 voix

### **Loyer appartement poste**

Madame le Maire rappelle le loyer du logement de l'ancienne poste qui est de 510 € par mois. Il paye l'eau et l'électricité. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, l'indice de référence des loyers est quasiment stable, - 0.01 %

VOTE : pour maintenir le loyer actuel : 11 pour 2 abstentions (M Lobo, S Lucet)

### **Achat habitats toilés**

L'année dernière nous avons voté l'achat d'habitats toilés. Cet achat a été repoussé car ils seraient arrivés trop tard en saison. Il nous faut reprendre une décision. En nous rendant en

octobre au Salon Atlantica, nous avons trouvé des articles moins chers et plus adaptés à notre région. Madame le Maire donne la documentation et un tableau des tarifs.

VOTE : Pour la proposition TRIGANO à 47 940 € les 6 toilés : 0 voix  
Pour la proposition ANDRE TRIGANO à 42 792 € les 6 toilés : 2voix  
Pour la proposition IMMAT LOISIRS à 40 594 € les 6 toilés : 0 voix  
Pour la proposition SAMIBOIS à 41 156 € les 6 toilés(4 à 29.5 m2 et 2 à 23.5 m2 : 7 voix  
Abstentions : 4 voix (C Gourgousse, A Bresson, F Delautrette, F Buisson)

## **Gîtes de France**

Nous avons inclus nos gîtes dans le contrat Flower , mais nous les avons retirés car les résultats espérés n'étaient pas au rendez vous.. Nous avons donc recherché d'autres groupements. Le village de Gîtes France n'a pas retenu notre candidature car la gestion est municipale. Gîtes de France est intéressé . Les conditions sont les suivantes :

Gîte 3 personnes : 219.78 €                      gîte 5 personnes : 288.36 €  
Gîte 7 personnes : 303.48 €                    + 54 € pour la fédération nationale des gîtes de France

VOTE pour l'adhésion sans commercialisation : 10 voix

Abstentions : 3 voix (C Gourgousse, F Delautrette, A Bresson)

## **Questions diverses :**

**Convention Mas Jambost :** Nous n'avions pas mis le toboggan en marche l'année dernière pour des raisons de sécurité. Les devis proposés étaient bien trop chers. (4800 €) A force de persévérance, Isabelle Miguel Dias a cherché un établissement scolaire qui pourrait réparer le toboggan avec un chantier école . Le Lycée du Mas Jambost est partant . Il s'agit de payer les fournitures, et les repas durant le chantier. Madame le Maire lit la convention et demande sa validation

VOTE : pour signer la convention et confier le travail au lycée du Mas Jambost : unanimité  
Au moment des travaux un arrêté municipal sera pris pour fermer l'accès au site et garantir la sécurité des élèves et des promeneurs.

**Nouvelles embauches :** Nous avons publié auprès du centre de gestion la vacance de poste d'adjoint administratif polyvalent . Nous avons reçu une seule candidature correspondant au poste recherché (compétence dans le tourisme et le commerce essentiellement). Cette personne a commence le 4 janvier en CDD d'un an renouvelable à 35 heures. Elle assure la gestion de l'agence postale, quelques permanences en mairie et surtout tout ce qui concerne la gestion du camping et des gîtes. Elle était en formation cette semaine et y repart la semaine prochaine. L'annonce de vacance de poste a été publiée par arrêté sur le site du Centre National de la Fonction Publique sous le numéro V08715123737001

Une personne a été recrutée en CDD en remplacement d'un agent en arrêt maladie. Cet agent sera en arrêt maternité à compter du 6 février. Si cette personne convient dans ce poste, son contrat sera alors renouvelé sur la durée de l'arrêt maternité.

Il est rappelé que les arrêts maladie ou maternité sont pris en charge par la commune (les agents sont intégralement payés) et la commune perçoit en retour les Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale et de notre assurance complémentaire.

Notre cuisinier était en formation en janvier et malgré notre demande depuis octobre auprès du centre de gestion, il n'a pas été possible de trouver un remplacement. Nous avons donc fait appel à une personne, habitant la commune, cuisinier en retraite qui a bien voulu nous dépanner

Nous avons toujours une annonce de vacance de poste publiée par arrêté sur le site du centre de gestion pour un adjoint technique pour le camping. Nous n'avons à ce jour aucune candidature. Nous étudions la possibilité de prendre un contrat d'accès à l'emploi, contrat aidé par l'Etat à hauteur de 70% d'un smic (charges comprises sur les 20 premières heures hebdomadaires)

**Projet centre de formation :** Les démarches avancent pour ce projet. Les lettres d'intention devraient être signées en février. Au niveau du PLU, la démarche initiée par la communauté de communes pour établir un PLUi est trop longue pour les porteurs de projet (30 mois environ). Il faudrait donc que la commune fasse une modification simplifiée du PLU et le délai serait ramené à environ 10 mois

VOTE pour entamer une procédure de modification simplifiée du PLU : 11 voix

Abstentions : 2 voix (C Gourgousse, A Bresson)

**Comité de Jumelage :** Madame le Maire informe de la démission du bureau du Comité de Jumelage. Dans l'attente de la reconstitution d'un nouveau bureau, Madame le Maire propose de créer une régie municipale temporaire pour continuer à faire vivre ces échanges d'autant que la soirée choucroute est programmée pour le 13 février, et un voyage du mois de mai de l'ASP. Cela a été vu avec le trésorier de St Yrieix La Perche

VOTE pour la création d'une régie : 8 voix

Contre : 1 voix (C Gourgousse)

Abstentions : 4 voix (M Lobo, S Lucet, F Delautrette, A Bresson)

**Divers :** Nous allons présenter le même dossier concernant la demande de subvention pour la relance du site que celui déposé auprès du Conseil Départemental, mais cette fois auprès de La Grande Région

Les dossiers de demandes de subvention suivants ont été retenus par le Conseil Départemental : travaux de requalification du camping, réfection du plafond de la salle polyvalente, réhabilitation des gîtes et de ses abords, diagnostic du réseau d'assainissement

**Levée de séance à 23 heures**